

## **Politique linguistique et plurilinguisme en Suède : le triple défi**

### **Abstract**

For several years now in Sweden, the growing importance of English in various areas of Swedish society coupled with the recognition of national minority languages have fueled a debate about the necessity to implement a national language policy. In parallel to this policy, various measures have been introduced into the country's education system as for the teaching/learning of minority and foreign languages. To better understand the issues involved, this article will first investigate the Swedish context of linguistic diversity and language policy. It will then examine the position of minority and foreign languages in educational and professional contexts.

**Keywords:** Sweden, language policy, minority languages, foreign languages.

### **Zusammenfassung**

In Schweden hat die wachsende Bedeutung der englischen Sprache in verschiedenen Bereichen der schwedischen Gesellschaft mit der Anerkennung von nationalen Minderheitensprachen seit mehreren Jahren eine Debatte über die Notwendigkeit einer nationalen Sprachenpolitik angeheizt. Parallel zu dieser Politik wurden verschiedene Maßnahmen in das schwedische Bildungssystem, was das Lehren und Lernen von Minderheiten- und ausländischen Sprachen betrifft, eingeführt. Zum besseren Verständnis der Fragen betrachtet dieser Artikel in einem ersten Schritt den schwedischen Kontext der sprachlichen Vielfalt und der Sprachenpolitik. Er wird dann die Position der Minderheiten- und Fremdsprachen in Bildungs- und beruflichen Kontexten untersuchen.

**Schlüsselwörter:** Schweden, Sprachenpolitik, Minderheitensprachen, Fremdsprachen.

### **1 Introduction**

En Suède, jusque dans les années 1990, les questions linguistiques étaient traitées par catégorie, que ce soit dans les textes officiels ou les travaux de recherche. C'est ainsi que les langues minoritaires (nationales ou immigrées) et/ou le suédois langue seconde constituaient un domaine d'investigation dans lequel il était rarement question des autres langues en présence, l'anglais et les autres langues étrangères et vice-versa (Cabau-Lampa 2007). La situation a radicalement changé avec la volonté d'instaurer dans le pays une politique linguistique. Cette volonté s'est essentiellement fondée sur la nécessité de préserver la position et le statut de la langue suédoise vis-à-vis de l'hégémonie de l'anglais. Par ailleurs, cette politique linguistique a également pour objet les langues minoritaires nationales. Pour mieux comprendre les enjeux en présence, le présent article étudiera dans un premier temps le contexte suédois en matière de diversité et politique linguistiques pour s'intéresser ensuite à la position des langues minoritaires et étrangères en milieu éducatif et professionnel.

## 2 Diversité et politique linguistiques

La Suède compte environ 9,5 millions d'habitants. En 2010, près de vingt pour cent d'entre eux étaient d'origine étrangère (Statistiska Centralbyrå 2011). Le nombre d'immigrés a doublé depuis la fin des années 1990. De nos jours, près du tiers viennent d'Asie, suivis par les ressortissants de l'espace économique européen et ceux provenant d'Afrique. Le nombre de langues immigrées s'élève à plus de cent cinquante (Statens Offentliga Utredningar 2008 :15<sup>1</sup>). La Suède a ratifié la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires en 2000 et a reconnu la même année cinq langues minoritaires : le finnois, le meänkieli (finnois parlé dans la vallée du Torne dans le nord du pays), le yiddish, le romani et le same ou sámi. On estime à 200.000 le nombre de locuteurs de finnois (mais 445.000 personnes nées en Finlande), à 40.000 les locuteurs de meänkieli, entre 15.000 et 20.000 les locuteurs de same, entre 35.000 et 40.000 les locuteurs de romani et enfin à 2.500 les locuteurs de yiddish (SOU 2005).

Avant les années 1990, le terme « politique linguistique » était rarement utilisé en Suède (Josephson 2004 :155) et quand il l'était, peu de Suédois en saisissaient le sens (Cabau-Lampa 2007 :1). Pourtant, un important débat sur la diversité linguistique allait voir le jour, portant plus particulièrement sur la position et le statut de la langue suédoise par rapport à l'utilisation croissante de l'anglais dans divers domaines de la société. En effet, en 1998, le gouvernement chargea le Conseil de la Langue suédoise (appelé désormais le Conseil des Langues) de rédiger un programme d'action pour la promotion de la langue suédoise. Le principal objectif était de « préserver le suédois en tant que langue complète, prête à servir tous les secteurs de la société » en établissant légalement la position du suédois en Suède. Le programme d'action fut modifié par le Comité de la Langue suédoise nommé par le Parlement avant publication en 2002 (SOU 2002).

Ce programme d'action de 600 pages poursuit deux objectifs : promouvoir la position du suédois et faire en sorte que tout individu puisse bénéficier des mêmes conditions en matière d'acquisition du suédois. Dans l'introduction, la rédaction d'un tel programme est justifiée par la modification de la situation linguistique en Suède : l'importance croissante de l'anglais ; le caractère multilingue du pays de par le phénomène d'immigration mais aussi la reconnaissance de cinq langues minoritaires ; la demande accrue de bonnes compétences en suédois écrit et parlé au sein de la société ; enfin, si dans certains contextes, seul l'anglais est utilisé, la langue suédoise risque de cesser de se développer et l'on assistera à une perte de domaines. La question est de s'assurer de la vitalité du suédois sans remettre en cause la nécessité de connaissances en anglais (SOU 2002 :21). Les propositions incluses dans le programme visent à garantir trois objectifs de politique linguistique, à savoir : le suédois doit être une langue « complète qui doit servir et unir la société suédoise » ; le suédois utilisé dans les contextes officiels et publics devra être « correct et fonctionnant bien » ; enfin, chacun doit avoir droit à la langue, que ce soit le suédois, la langue maternelle ou les langues étrangères (SOU 2002 :4-15). Si l'accent est mis sur le suédois, les auteurs du programme soulignent la nécessité de promouvoir les langues minoritaires nationales et immigrées et de renforcer l'enseignement/apprentissage des langues étrangères autres que l'anglais dans la perspective d'une société multilingue.

Un an plus tard, le gouvernement désigna un groupe de travail chargé d'élaborer une proposition de politique linguistique devant être présentée au Parlement. C'est ainsi qu'un projet de loi fut adopté en 2005 instituant le suédois en tant que « langue principale de Suède » (SOU 2005 :2). L'alliance droite-centre critiqua le refus des Sociaux-Démocrates alors au pouvoir de reconnaître le suédois en tant que langue officielle du pays, alors que la majorité des parties consultées s'était déclarée en faveur d'accorder au suédois ce statut et que le suédois est langue officielle en Finlande et dans l'Union européenne. Il se peut que le gouvernement suédois ait trouvé mal à propos de le faire juste quelques années après avoir reconnu cinq langues minoritaires et avoir nommé plusieurs ministres d'origine immigrée en 2004. Qui plus est, ils ont sans doute craint que l'image de la Suède – dont la majorité des habitants maîtrisent l'anglais – en pâtisse,

particulièrement dans le domaine des affaires et du commerce (Cabau-Lampa 2007 :347-48). En fait, l'argument avancé par les sociaux-démocrates était que le nouveau statut du suédois aurait été discriminatoire envers ceux dont la langue maternelle n'est pas le suédois (Regeringens proposition 2006 :16).

Toujours est-il qu'après leur victoire aux élections législatives de 2006, le nouveau gouvernement de coalition droite-centre nomma en 2007 un comité pour rédiger un nouveau texte de loi définissant le statut du suédois. Ce comité soumit son rapport sur lequel s'appuya la Loi sur les Langues entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009, dont l'objectif est de

définir la position et l'utilisation de la langue suédoise et d'autres langues dans la société suédoise. La Loi vise également à protéger la langue suédoise et la diversité linguistique en Suède, ainsi que l'accès de l'individu à la langue (Ministry of Culture 2009).

La Loi de 2009 maintient le statut du suédois en tant que « langue principale ». Elle définit de nouveau le finnois, le meänkieli, le yiddish, le romani et le same en tant que langues nationales minoritaires et stipule que le secteur public est responsable de leur protection et promotion. Une autre loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 définit plusieurs dispositions à l'égard des minorités nationales, des langues nationales minoritaires ainsi que les régions administratives, les autorités administratives et les cours de justice où ces dernières peuvent être utilisées (Riksdagen 2009). Enfin, on notera qu'à la différence du projet de loi de 2005 (Regeringens proposition 2006 : 21), la Loi de 2009 ne mentionne pas le droit d'apprendre des langues étrangères (dont une langue autre que l'anglais).

## 3 Le statut privilégié de l'anglais

L'anglais a été introduit comme première langue étrangère obligatoire dès 1962 avec la création de la nouvelle école de l'enseignement secondaire du premier degré (*grundskola*). Son enseignement était envisagé en tant qu'outil de démocratisation du système éducatif, lequel devait se répercuter sur la société dans son ensemble et contribuer à l'avancement social. Il bénéficiait (et bénéficie toujours) d'un large consensus social et s'inscrivait dans l'objectif d'égalité des chances, clé de voûte de la politique éducative suédoise. Les documents officiels soulignent son « rôle central » dans l'école suédoise, le définissant comme « cadre commun de référence et d'éducation de base pour tous les citoyens » (Cabau 2009 :382). Ce rôle prépondérant s'explique par le fait que l'apprentissage obligatoire de l'anglais a longtemps été envisagé comme la parfaite combinaison de l'objectif de démocratie et du concept d'économie de marché, ainsi qu'en tant qu'outil du concept de citoyenneté active. Cabau (2009a, 2009b, 2011) a illustré l'enjeu multidimensionnel de l'enseignement/apprentissage de l'anglais, plus particulièrement l'importance d'accroître la compétitivité au niveau international.

L'influence anglo-américaine a pour conséquence une situation d'hégémonie linguistique et l'anglais n'est plus envisagé en tant que langue étrangère, mais plutôt en tant que seconde langue dans l'environnement quotidien suédois. A l'école et en dehors, les jeunes deviennent de plus en plus bilingues, car ils utilisent l'anglais comme le suédois de façon quotidienne, l'anglais faisant désormais partie intégrante de la culture linguistique suédoise (Hult 2003 : 60). Cabau (2011) a illustré son importance dans les domaines de la politique, des affaires, des médias et même du secteur public. Dans le programme d'action pour la promotion de la langue suédoise, une enquête a fait apparaître que 98 % des personnes interrogées étaient d'avis que l'anglais devrait être appris par tous les élèves (SOU 2002, Annexe 2 : 16). Lors de l'enquête de la Commission européenne *Les Européens et leurs langues* (2006), 97 % des Suédois considéraient que l'anglais était la langue la plus utile pour leur développement personnel et leur carrière. Près de 90 % d'entre eux déclaraient parler anglais, ce qui représentait le plus fort pourcentage parmi les Etats-membres n'ayant pas l'anglais comme langue nationale (Commission européenne 2006).

Néanmoins, alors que l'enseignement/apprentissage de l'anglais était vu comme un outil de démocratisation par la Commission scolaire de 1946, plusieurs voix s'élèvent depuis des années

<sup>1</sup> Les rapports d'enquête publique (Statens Offentliga Utredningar) seront cités ci-après sous leur abréviation SOU.

pour exprimer leurs craintes de voir l'émergence d'une nouvelle élite utilisant l'anglais dans l'enseignement supérieur, la recherche, dans le monde des affaires, de l'industrie et le domaine bancaire. Le suédois risquerait de n'être utilisé que pour les communications privées, et à ce titre, d'avoir un statut inférieur. L'anglais aurait gagné trop de terrain et cela pourrait entraîner l'appauvrissement, voire la disparition, du suédois dans plusieurs domaines, plus particulièrement dans celui de l'enseignement supérieur.

#### 4 Plurilinguisme dans le contexte scolaire

Jusqu'à la création de la *grundskola* en 1962, l'enseignement des langues occupait une place prépondérante dans l'emploi du temps. Encore de nos jours, la Suède jouit d'une excellente réputation dans ce domaine (Enkvist 2005 : 38) : les Suédois sont connus pour leurs solides connaissances en anglais et l'enseignement des langues maternelles et du suédois langue seconde pour immigrés adultes et enfants a souvent été présenté comme modèle à suivre (Cabau-Lampa 1999). Cependant, à partir des années 1990, plusieurs acteurs de l'éducation manifestèrent leur inquiétude quant au devenir de l'enseignement des langues minoritaires et des langues étrangères autres que l'anglais (Cabau-Lampa 2007).

##### 4.1 Langues maternelles

À l'école obligatoire, environ 20 % des élèves sont d'origine étrangère et le nombre d'élèves qui ont droit à l'enseignement des langues maternelles (LM) est en constante progression (15.4 % en 2006/07 contre 20.5 % en 2010/11). Les dix langues les plus représentées sont (par ordre décroissant d'importance) : l'arabe, le bosniaque/croate/serbe, l'anglais, l'espagnol, le somalien, le finnois, l'albanais, le persan, le turc et le polonais (Skolverket 2011). L'enseignement des LM est réglementé par une ordonnance scolaire. Il incombe aux communes de l'organiser si les conditions suivantes sont remplies : la LM en question doit faire partie de l'environnement quotidien de l'élève, lequel/laquelle doit en posséder des connaissances de base ; s'il est possible de recruter un enseignant « compétent » et si un minimum de cinq élèves sont désireux d'y participer. Les première et dernière conditions ne s'appliquent pas aux élèves issus des minorités nationales.

Seulement 55 % des élèves ayant droit à l'enseignement des LM choisissent d'y participer. Par ailleurs, un infime nombre d'élèves choisissent leur LM comme option linguistique à la place d'une langue étrangère. Cette faible participation aux cours de LM s'explique essentiellement par une question de statut, mais aussi par divers problèmes rencontrés dans l'enseignement/apprentissage des LM : le manque d'enseignants, le temps d'instruction (de 40 à 120 minutes par semaine, Skolverket 2005 : 43), les cours qui se déroulent souvent en-dehors de l'emploi du temps et dans une autre école que celle de l'élève (Hyltenstam et Milani 2004 : 33) et le nombre insuffisant d'élèves ayant la même LM (Skolverket 2008 : 19). Le fait qu'une note en LM ne donne pas aux élèves de crédit supplémentaire comme cela est le cas pour les langues étrangères peut également expliquer ce phénomène (Hyltenstam 2010 : 95).

Selon un rapport de commission d'enquête publié en 2005, les enfants de minorités n'apprennent pas la langue de leurs parents à cause de l'assimilation linguistique en faveur du suédois et les parents eux-mêmes n'utilisent pas leur langue de façon active. C'est la raison pour laquelle les auteurs du rapport considèrent que si l'Etat ne peut offrir un enseignement/apprentissage des LM, les langues minoritaires risquent fort de disparaître (SOU 2005 : 21-2). Le Comité d'experts du Conseil de l'Europe chargé d'évaluer l'application de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires a formulé plusieurs critiques sur l'enseignement des langues minoritaires en Suède. Dans le deuxième rapport rédigé en 2006, le Comité souligne que dans le domaine de l'éducation, aucun changement majeur n'était intervenu depuis le rapport d'évaluation présenté en 2003 et que le modèle d'enseignement de la langue maternelle comportait « des défauts manifestes, [...] et il n'est en outre proposé que de façon disparate ». Le Comité d'experts a exprimé ses doutes sur la capacité de ce modèle, sous sa forme

actuelle, à répondre aux obligations de la Suède au titre de la Partie III dans le domaine de l'éducation (Conseil de l'Europe 2006 : 59).

Les critiques émises par le Conseil de l'Europe sur l'application de la Charte par la Suède ont amené l'Ombudsman contre la Discrimination ethnique à un travail d'enquête sur les expériences de discrimination des minorités nationales dans le système éducatif. L'Ombudsman souligne que la situation actuelle des langues minoritaires et de leurs locuteurs trouve son origine dans la politique d'assimilation et de discrimination que le pays menait dans le passé. Selon lui, l'enseignement des langues minoritaires nationales est souvent dispensé dans des conditions peu favorables (Ombudsmannen mot etnisk diskriminering 2008 : 34-35). Les deux rapports précités sont à l'origine de la loi de 2010 renforçant les droits des minorités nationales et aux opportunités d'enseignement plus favorables, comme nous l'avons vu, pour les élèves issus de minorités nationales que pour ceux d'autres minorités.

Comme le note l'Ombudsman, la mauvaise organisation et déficientes conditions d'enseignement/apprentissage ont toutes les chances de se refléter dans la perception qu'ont les élèves de leur langue et culture. Le problème de manque d'enseignants qualifiés est sans doute l'un des principaux obstacles à l'accès et développement de l'enseignement des LM. Les enseignants de LM souffrent du peu de prestige généralement attribué à leur profession et se voient marginalisés à l'école obligatoire (Ombudsmannen mot etnisk diskriminering 2008). Le terme « marginalisé » est également utilisé par l'Agence nationale de l'Éducation pour décrire l'enseignement des LM (Skolverket 2008 : 21). Pourtant, ce constat se trouve en complète contradiction par rapport à un autre constat, à savoir que les élèves ayant participé à l'enseignement des LM obtiennent à la fin de leur scolarité à la *grundskola* une moyenne scolaire supérieure à celle des élèves d'origine suédoise (Skolverket 2008 : 19).

L'enseignement bilingue, quant à lui, n'est offert que durant les six premières années de scolarité, sauf pour les élèves d'origine finlandaise qui peuvent en bénéficier durant toute leur scolarité à l'école obligatoire. Qui plus est, le nombre de classes bilingues suédois-finnois a été fortement réduit (Hyltenstam et Milani 2004 : 36-7). La quasi-absence d'éducation bilingue préoccupe grandement la plupart des minorités. Cette éducation existe néanmoins à l'école sámi, dans les écoles finlandaises, à l'école judaïque, dans des classes de culture romani et dans quelques écoles sous régime communal. Par exemple, en 1989, les villes-frontières de Torneå (en Finlande) et Haparanda (en Suède) ont ouvert une école commune à Haparanda, avec la moitié des élèves venant de chacune des municipalités. Les cours sont dispensés dans la langue maternelle des élèves et le principal objectif est de développer leur bilinguisme actif<sup>2</sup>. Une enquête menée en 2001 montre que les meilleures conditions pour le développement linguistique et l'identité culturelle sont offertes aux élèves effectuant leur scolarité dans les cinq écoles sámi, les écoles dites indépendantes (bénéficiant de financements publics) et les classes multilingues (Skolverket 2005 : 47). Six pour cent des écoles indépendantes (soit une trentaine d'écoles) ont un profil ethnique/linguistique. Parmi elles, sept écoles proposent une éducation bilingue suédois/finnois. Les autres langues les plus représentées dans ces établissements sont l'anglais, l'allemand, le français, l'arabe et l'estonien (Friskolornas riksförbund 2009). Mais ces écoles sont souvent vues comme représentant l'antithèse de l'esprit de communauté, d'objectif collectif de cette communauté et du principe d'égalité des chances, c'est-à-dire représentant un risque de ségrégation (Cabau 2009b : 385).

Mentionnons pour finir sur une note optimiste que les Sames, les personnes d'origine juive et les habitants de la vallée du Torne considèrent que la situation de l'éducation des minorités s'est grandement améliorée depuis la reconnaissance de leur langue (Skolverket 2005 : 37). Par ailleurs, selon le nouveau plan d'enseignement de l'école obligatoire, l'école a la responsabilité de veiller à ce que chaque élève à la fin de sa scolarité ait acquis des connaissances sur la culture, la langue, la religion et l'histoire des minorités nationales. Il y est également mentionné qu'une sensibilisation

<sup>2</sup> <http://www.skola.haparandase/startsidan/forvaltning/skola-kultur-fritid/forskola-grundskola/spralskolan-f9/omspralskolan.html>

aux langues minoritaires nationales sera effectuée dans le cadre des cours de suédois (Skolverket 2011c :14).

#### 4.2 Langues étrangères

Jusqu'en 1969, les élèves de la *grundskola* devaient avoir appris une seconde langue étrangère (L3), le français ou l'allemand, pour pouvoir poursuivre leurs études au lycée. Depuis 1995, chaque élève de l'école de base doit désormais prendre une option linguistique : une L3, sa langue maternelle, le suédois, le suédois langue seconde, l'anglais, le langage des signes ou encore, le choix le plus populaire, le suédois et l'anglais. C'est également l'année où l'espagnol a été placé sur un pied d'égalité avec l'allemand et le français en tant que L3. Les élèves d'origine immigrée peuvent étudier leur LM ou le suédois à la place d'une L3. Cette réforme visait essentiellement à accroître le nombre d'élèves apprenant une L3, car ce dernier était considéré trop bas à la sortie du lycée (environ 16%, Cabau-Lampa 2007 :341). Néanmoins, la réforme n'a pas diminué le phénomène d'abandon d'apprentissage observé depuis des années. En effet, les élèves effectuent un choix tactique, à savoir que dès que le niveau des connaissances attendu devient trop difficile à atteindre, ils abandonnent leurs cours de L3 pour opter pour des cours de soutien de suédois ou d'anglais ou commencent des cours de langue au niveau débutant au lycée. Ils espèrent ainsi obtenir une meilleure note et augmenter leurs chances de répondre aux critères d'admission de l'enseignement supérieur. Mais l'enseignement des L3 souffrent également d'images négatives : il est jugé superflu par les élèves qui considèrent que les connaissances de l'anglais suffisent et demandant trop d'efforts et de temps d'apprentissage ; l'allemand est souvent vu comme une langue « laide et monotone », le français comme une langue « snob et difficile à apprendre » (Cabau-Lampa 2007 :342-3). Il est intéressant de noter qu'en 2005, seulement 27 % des Suédois pensaient que tout le monde dans l'Union européenne devrait être capable de parler deux langues européennes en plus de sa langue maternelle, soit le plus faible pourcentage parmi les Etats-membres (Commission européenne 2006).

Le gouvernement a exprimé son inquiétude quant au déclin de popularité de l'apprentissage des L3 (Regeringens proposition 2005), lequel a, entre autres conséquences, une réduction de candidatures à la formation d'enseignants de langue et la création de cours de débutants à l'université. En fait, la volonté de renforcer l'enseignement/apprentissage des langues étrangères autres que l'anglais n'a pas été soutenue par les principaux concernés, à savoir les apprenants (Cabau-Lampa 2007 :352). Pour contrecarrer cette tendance, les cours de langues étrangères de niveau avancé permettent depuis 2010 aux lycéens de gagner des crédits supplémentaires pour leur admission en enseignement supérieur. Une mesure similaire sera appliquée pour l'admission en lycée à partir de 2014. En 2011, le gouvernement a chargé la Direction nationale de l'Enseignement de formuler des propositions visant à augmenter le nombre d'apprenants de L3 pour appliquer le principe de « langue maternelle plus deux autres langues » adopté dans l'Union européenne (Skolverket 2011b). En effet, si deux tiers des élèves étudient une L3 en 9<sup>ème</sup> année scolaire, le tiers restant choisit des cours de soutien de suédois ou d'anglais ou les cours combinés suédois/anglais. Ces derniers sont considérés comme une perte de temps et un gaspillage de ressources. La Direction nationale recommande ainsi la suppression des cours combinés de soutien en suédois et en anglais et que les cours de soutien en suédois ne soient destinés qu'aux élèves ayant des difficultés en suédois. Signalons enfin le désir du Ministre de l'Education d'introduire le mandarin comme L3 dans toutes les écoles, au même titre que l'espagnol, l'allemand et le français, pour répondre aux besoins de compétitivité économique. La Suède serait ainsi le premier pays européen à prendre une telle initiative (Skolvärlden 2011).

En fait, les derniers chiffres disponibles semblent assez encourageants : en 2010/11, près de 83 % des élèves en 7<sup>ème</sup> année de *grundskola* (généralement âgés de 13 ans) apprenaient une L3 contre 79 % en 2003. Qui plus est, 67 % des élèves en dernière année de l'école obligatoire (âgés d'environ 15 ans) apprenaient une L3 (35 % l'espagnol, 18 % l'allemand et 14 % le français, Skolverket 2011a), soit 15 % de plus que dans les années 1990. Cela est essentiellement dû à la popularité croissante de l'espagnol, synonyme de vacances, soleil... Par contre, si l'allemand a été

pendant plusieurs décennies la deuxième langue étrangère la plus étudiée, il ne cesse de perdre du terrain.

#### 4.3 Quelle place pour l'intercompréhension ?

Les similarités existant entre les langues suédoise, danoise et norvégienne permettent une « situation de compréhension interlinguistique remarquable » (Robert 2004 :469) entre les locuteurs de ces langues scandinaves continentales. Cette communication multilingue (principalement opérationnelle au niveau des compétences réceptives) est envisagée comme modèle pour promouvoir la compréhension européenne : en effet, « en Europe, c'est surtout l'intercompréhension partielle telle qu'elle fonctionne en Scandinavie qui joue le rôle de stimulus pour tous les projets d'intercompréhension » (Klein 2002). On notera ici la référence faite à l'aspect asymétrique de cette compréhension dans l'expression « intercompréhension partielle ». En effet, le degré de compréhension varie selon l'origine des interlocuteurs (les Norvégiens et les Suédois se comprenant plus facilement que les Suédois et les Danois, par exemple) et est plus prononcé à l'écrit qu'à l'oral.

Un autre point a attiré le regard des Européens sur l'intercompréhension en Scandinavie, à savoir une longue tradition de pédagogie des langues voisines dans le cadre de l'enseignement de la langue maternelle (Robert 2004). C'est ainsi qu'en Suède, le rapport de la Commission scolaire de 1946 pour la création de la future école de base en 1962 évoque clairement l'intérêt à perpétuer les liens d'une communauté linguistique nordique :

L'école de neuf ans doit pouvoir parvenir à donner à un grand nombre d'élèves une connaissance des langues nordiques voisines afin qu'ils puissent lire avec profit et, dans le meilleur des cas, avec plaisir, les littératures danoise et norvégienne dans la langue d'origine, comprendre oralement le danois et le norvégien et suivre sans trop grande difficulté un discours dans ces langues (SOU 1948 : 28. Cité dans Cabau 1998 :452).

Néanmoins, l'analyse des différents plans d'enseignement introduits depuis 1962 à la *grundskola* laisse apparaître un intérêt décroissant pour l'intercompréhension des langues scandinaves : alors que selon le troisième plan de 1980, les élèves devaient effectuer des exercices de compréhension écrite et orale en danois et norvégien et apprendre des règles de prononciation en finnois et islandais (Skolöverstyrelsen 1980 :141), le dernier plan d'enseignement de 2011 n'utilise qu'une formule assez vague : à la fin de leur scolarité, tous les écoliers doivent avoir acquis des « connaissances de base dans les langues nordiques » et les cours de suédois visent à aider les élèves à « se familiariser avec les autres langues nordiques ». Comme nous l'avons vu, les cours de suédois visent également à familiariser les élèves avec les langues des minorités nationales (Skolverket 2011c). Il semblerait que cette perte de terrain de l'intercompréhension en contexte scolaire soit nettement plus marquée en Suède qu'au Danemark et en Norvège (Delsing, Lundin Åkesson 2005:105-108). Et de fait, ce sont les Suédois qui se montrent le moins aptes à comprendre leurs voisins nordiques (Börestam Uhlmann 2002; Delsing, Lundin Åkesson 2005). Néanmoins, on notera la participation de l'université suédoise de Lund dans le projet en ligne IGLO (*Intercomprehension in Germanic Languages Online*) visant à promouvoir la compréhension écrite entre plusieurs langues germaniques (anglais, allemand, néerlandais, norvégien, suédois, danois et islandais).

Le constat assez négatif que nous venons de présenter sur l'intercompréhension en Suède s'inscrit dans une tendance générale : une étude publiée en 2005 montre que les jeunes Nordiques comprennent mieux l'anglais que les langues voisines et considèrent cette langue comme plus belle que les langues scandinaves (Delsing, Lundin Åkesson 2005). Un autre exemple marquant : en avril 2008, le Conseil nordique de la Jeunesse a décidé de recourir à l'anglais lorsque jugé nécessaire. En effet, lors de réunions, certains participants du Conseil éprouvent des difficultés à suivre les discussions en langue scandinave. Ce danger d'« exclusion » remet en cause la politique linguistique officielle nordique qui institue le norvégien, le suédois et le danois comme langues de travail (Norden, 14/4/08). En fait, la culture de l'intercompréhension scandinave subit depuis

plusieurs décennies les effets des modifications de l'environnement sociétal, telles que le phénomène de globalisation, l'internationalisation de l'économie, l'arrivée d'immigrés issus de pays non nordiques, les nouveaux media qui ont privilégié la diffusion de programmes en anglais, le statut de l'anglais dans l'enseignement et l'adhésion du pays à l'Union européenne (Delsing, Lundin Åkesson 2005). A cette liste doivent s'ajouter les raisons suivantes : un affaiblissement du sentiment d'appartenance à une communauté scandinave et par là, de la portée des discours du Conseil nordique, et une perte de vitesse de la volonté politique en matière de rapprochement entre pays nordiques (Robert 2004 :469). Mais il reste évident que l'attitude des locuteurs scandinaves est largement influencée par les discours et mesures mis en place dans le secteur de l'enseignement, lequel accorde une place prépondérante à l'anglais. Et cette hégémonie linguistique se retrouve dans l'enseignement supérieur, comme nous allons le voir maintenant.

## 5 Diversité linguistique dans l'enseignement supérieur (es)

En Europe, la mobilité estudiantine a considérablement augmenté depuis la création des programmes Erasmus et le développement de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Ces dix dernières années, le nombre d'étudiants étrangers a triplé en Suède. Soixante-cinq pour cent des programmes de master sont dispensés en anglais et près de 90 % des thèses de doctorat sont rédigées en anglais, pourcentage néanmoins à nuancer selon les disciplines : plus de 90 % en sciences naturelles et seulement 37 % en lettres/sciences humaines (Salö 2010).

Dès la fin des années 1990, le Conseil de la Langue suédoise s'est inquiétée de l'effet de l'utilisation de l'anglais sur le processus d'apprentissage et la transmission du savoir au sein du public (Swedish Language Council 1998). Plusieurs universitaires suédois ont également tiré un signal d'alarme en mettant en avant que les étudiants n'étaient plus en mesure de présenter leurs études et recherches en un suédois accessible au grand public et que l'usage de l'anglais avait des conséquences négatives sur le processus d'apprentissage pour ce qui est de la compréhension, de l'analyse des textes, de l'interaction en classe.. L'Agence nationale de l'Enseignement supérieur (Högskoleverket ou HSV) reconnaît ces problèmes et en mentionne d'autres, comme l'hétérogénéité du niveau d'anglais des étudiants internationaux, le problème de recrutement d'enseignants capables de dispenser des cours en anglais... C'est pourquoi elle se prononce pour une approche qualitative et non quantitative dans la politique d'internationalisation de l'ES (Högskoleverket 2008 :34) et préconise, comme les auteurs du programme d'action pour la promotion de la langue suédoise (Swedish Language Council 1998), « l'usage parallèle du suédois et de l'anglais » dans l'enseignement supérieur (SOU 2002 :89), dont la définition est donnée dans un texte officiel ultérieur :

Par opposition à la diglossie, l'utilisation parallèle des langues signifie que deux ou plusieurs langues peuvent coexister dans un domaine. [...] L'utilisation parallèle des langues ne signifie pas nécessairement que les langues soient utilisées sur la même échelle, mais que l'information et, par conséquent, la terminologie pertinente, est donnée dans les deux langues (SOU 2008 :45).

Plusieurs universités ont d'ailleurs instauré leur propre politique linguistique en adoptant le principe d'« usage parallèle » de l'anglais et du suédois. Celui-ci essaie de réconcilier l'objectif d'internationalisation de l'enseignement supérieur avec les principes de politique linguistique nationale, objectif qui reflète des intérêts antagonistes en matière d'usage et de statut de ces deux langues. Mais le projet de loi de 2005 a renforcé la position privilégiée de l'anglais dans l'ES pour répondre aux objectifs d'internationalisation de l'enseignement supérieur suédois et de positionnement international du pays dans la recherche scientifique (Regerings proposition 2006 :47). Il a néanmoins introduit une nouvelle exigence, la rédaction en suédois d'un « résumé complet » pour les thèses rédigées en anglais afin de « préserver la terminologie suédoise et assurer la viabilité de la langue suédoise ». Cette consigne est appliquée de façon variable selon les institutions (Cabau 2011).

Si le gouvernement suédois considère qu'il n'existe pas d'antagonisme entre l'internationalisation de l'ES et la protection du suédois en tant que langue principale du pays, il n'en a pas moins reconnu l'ES comme domaine spécial en proposant de modifier l'ordonnance de l'ES pour rendre possible l'usage d'une autre langue que le suédois dans la recherche et l'ES (SOU 2008). Cette proposition pourrait voir le jour : en effet, HSV a jugé que le projet de loi sur la langue suédoise n'était pas adapté au domaine de l'enseignement supérieur ; par ailleurs, le Conseil de Recherche suédois considère que la recherche, internationale par nature, a l'anglais comme langue commune (SOU 2008 :11). En attendant, l'Ombudsman a jugé que les universités devaient suivre un des principes de la loi de 2009, à savoir que toutes les démarches administratives (demandes de fonds de recherche, recrutements...) devaient s'effectuer en suédois, car elles relèvent de l'administration, c'est-à-dire du domaine public (Cabau 2011).

Depuis 2007, le gouvernement suédois a lancé plusieurs initiatives pour développer l'enseignement des langues minoritaires nationales à l'université : il a ainsi chargé l'université de Linköping de l'enseignement du romani, l'université de Lund de celui du yiddish, les universités d'Uppsala et de Stockholm pour le finnois et enfin, l'université d'Umeå pour le meänkieli et le sami. De plus, l'université de technologie de Luleå doit offrir une formation d'enseignants pour le finnois, le meänkieli et le sami. Cependant, il semble difficile d'attirer des étudiants pour ces formations et en 2010, le nombre de candidats pour le finnois avait enregistré une forte baisse par rapport aux années précédentes (Regeringskansliet 2011 :18). Le gouvernement a demandé à HSV de proposer des mesures pour augmenter le nombre d'enseignants qui peuvent enseigner et donner des cours sur les langues minoritaires. Les établissements d'enseignement supérieur tentent de rendre les cours plus attractifs, comme l'université d'Umeå qui offre en ligne des cours en sami. L'initiative semble porter ses fruits, car le nombre d'étudiants à plein temps a considérablement augmenté ces dernières années (Regeringskansliet 2011 :52). Il reste que peu d'établissements d'enseignement supérieur sont intéressés par la délivrance de diplômes pour les futurs enseignants de LM et en 2011, aucun d'entre eux n'avait vu sa demande aboutir (Regeringskansliet 2011 :54).

## 6 Plurilinguisme dans le milieu professionnel

Selon une enquête auprès d'environ 2000 petites et moyennes entreprises d'exportation dans 29 états européens, de nombreux marchés sont perdus faute de compétences linguistiques (CILT 2006 :5). Les pays scandinaves semblent être confrontés plus que la moyenne aux difficultés de barrières culturelles. Cela est le cas pour 37 % des sociétés suédoises. Quelques personnes interrogées étaient d'avis que de meilleures compétences linguistiques augmenteraient de 50 % les activités commerciales. Ben Habib (2010) a reporté des résultats similaires, en mettant en avant que les PME suédoises n'utilisaient que trois langues de marché et que seulement 27 % d'entre elles avaient une stratégie d'exportation multilingue. Selon une enquête effectuée par la Fédération suédoise des Entreprises privées, 43 % des entrepreneurs qui possèdent des connaissances en langues autres que le suédois font des affaires au niveau international contre seulement 7 % pour les entrepreneurs sans connaissances en langue étrangère. Dans les activités d'exportation, les connaissances dans la langue locale jouent un rôle décisif en matière de concurrence avec d'autres exportateurs (Företagarna 2010).

Selon une étude sur la relation entre l'immigration et le commerce extérieur suédois, les personnes nées à l'étranger stimulent les activités commerciales entre la Suède et leur pays d'origine (Hatzigeorgiou 2010). A l'heure de la globalisation et de la libéralisation des marchés, les entreprises ont besoin de posséder non seulement des compétences en import/export, mais également d'acquérir des informations spécifiques sur le marché étranger ainsi que des connaissances sur les normes de relations d'affaires, la culture et la langue. C'est dans cette optique qu'en 2007, la Ministre du Commerce a lancé un programme pour mettre à profit les compétences des entrepreneurs d'origine étrangère afin d'augmenter le volume commercial avec le reste du monde. Cette initiative prit l'appellation de Projet Kosmo polit en 2009. Le directeur du projet placé sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères y voit un moyen de contribuer à la création

d'emplois et à la croissance. A l'heure actuelle, les réseaux Kosmopolit sont présents dans six régions (Regeringskansliet 2009b).

L'initiative précitée et la volonté du gouvernement suédois d'introduire le mandarin comme option linguistique dans les écoles révèlent le lien entre rapports économiques et interventions des pouvoirs publics sur les questions de langues (Truchot 2009:3). Elles mettent également en exergue l'idée selon laquelle l'importance des compétences linguistiques dans le contexte professionnel entraîne des conséquences de premier ordre dans le système éducatif (Grin 2010:13).

## 7 Conclusion

Alors qu'il existe indéniablement en Suède une hiérarchie des langues en termes de statut, la volonté politique suédoise semble aller dans le sens de la valorisation de toutes les langues en présence. On l'aura compris, l'ambition est de taille face au triple dilemme auquel doivent faire face les autorités suédoises : préserver la langue nationale, tout en ne touchant pas au statut de l'anglais comme outil de communication et en soutenant l'objectif de diversification linguistique dans le système éducatif et professionnel. La loi de 2009 tente de répondre aux craintes exprimées en termes de diglossie, démocratie et impérialisme intellectuel quant à la préservation et l'avenir du suédois. Mais elle n'aura probablement peu d'effet sur la langue utilisée en milieu universitaire et professionnel.

En parallèle de l'établissement d'une politique linguistique nationale, les autorités suédoises semblent décidées à revenir sur le principe de liberté de choix prôné dans les années 1990 dans le système scolaire, lequel a permis aux élèves de délaissier l'apprentissage des langues autres que l'anglais. La diversification linguistique en milieu éducatif a comme principal obstacle la sacrosainte position de l'anglais, laquelle met également à rude épreuve la longue tradition de pédagogie des langues voisines, et par là, la culture d'intercompréhension des langues scandinaves. Néanmoins, on peut se demander si les besoins en compétences linguistiques dans le domaine des entreprises joueront un rôle en matière de motivation auprès des jeunes Suédois. Par ailleurs, il sera intéressant de voir si les diverses lois sur le statut et l'usage des langues minoritaires auront un quelconque effet sur la popularité de leur enseignement/apprentissage. En fait, le plus grand défi à relever par les autorités suédoises est de convaincre les Suédois du bien-fondé de la diversification linguistique.

## 8 Références bibliographiques

- AURSTAD, B. (2004). Des langues semblables, simplement différentes. Enseigner le norvégien en Suède. ELA. Etudes de Linguistique Appliquée 136. 477-485.
- BEN HABIB, I. (2010). *The Effects of Linguistic Skills on the Export Performance of French, German and Swedish SMEs*. Stockholm : Industriella Utvecklingscentra Sverige AB.
- BÖRESTAM UHLMANN, U. (2002). Interscandinavian Comprehension and Scandinavian Language Community: Real or Ideal? In : E. Castagne (Ed.), *Pour un modélisation de l'apprentissage simultané de plusieurs langues apparentées ou voisines* (pp. 129-136). Publications de la Faculté de Lettres de Nice. Paris : CID Diffusion.
- CABAU, B. (2009a). The irresistible rise and hegemony of a linguistic fortress: English in the Swedish educational arena and society. *International Multilingual Research Journal*, 3(2). 134-52.
- CABAU, B. (2009b). Language-in-education issues: Sweden as a case study. *Educational Studies*, 35(4). 379-89.
- CABAU, B. (2011). Language policy in Swedish higher education - A contextualised perspective. *European Journal of Language Policy*, 3 :1. 37-60.
- CABAU-LAMPA, B. (1998) *L'enseignement des langues-cultures en Suède : un enjeu multidimensionnel*. Université de Lille : Presses Universitaires du Septentrion.
- CABAU-LAMPA, B. (1999). Decisive factors for language teaching in Sweden. *Educational Studies*, 25(2). 175-86.
- CABAU-LAMPA, B. (2007). Mother tongue plus two European languages in Sweden: unrealistic educational goal? *Language Policy*, 6 :3. 333-58.
- CILT (2006). *ELAN : Effects on the European Economy of Shortages of Foreign Language Skills in Enterprise*. Dernière consultation 10 juillet 2008 sur [http://ec.europa.eu/education/languages/pdf/doc421\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/education/languages/pdf/doc421_en.pdf).
- COMMISSION EUROPÉENNE (2006). *Les Européens et leurs langues*. Eurobaromètre Spécial 24.3.
- CONSEIL de L'EUROPE (2006). *Charte européenne des langues minoritaires ou nationales - Application de la Charte en Suède*. ECRLM (2006) 4. Dernière consultation 10 juin 2009 sur [http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/report/EvaluationReports/SwedenECRLM2\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/report/EvaluationReports/SwedenECRLM2_fr.pdf).
- DELSING, L.O., LUNDIN ÅKESSON, K (2005) *Håller språket ihop Norden? En forskningsrapport om ungdomars förståelse av danska, svenska och norska*. TemaNord 2005 :573. Köpenhamn : Nordiska ministerrådet.
- ENKVIST, I. (2005). *Trängd mellan politik och pedagogik : svensk språkutbildning efter 1990*. Hedemora : Gidlunds Förlag AB.
- FÖRETAGARNA (2010). *Språkkunskaper ger export*. Dernière consultation 3 janvier 2001 sur <http://www.foretagarna.se/Global/Rapporter/2010/Språkkunskaper%20ger%20export.pdf>.
- FRISKOLORNAS RIKSFÖRBUND (2009). *Friskolorna i siffror*. Dernière consultation 27 juin 2011 sur [http://www.friskolor.se/Om\\_friskolor\\_Friskolorna\\_i\\_siffror\\_DXNI-25907\\_...aspx](http://www.friskolor.se/Om_friskolor_Friskolorna_i_siffror_DXNI-25907_...aspx)
- GRIN, F., SFREDDO, CL. & VAILLACOURT, F. (2010). *The Economics of the Multilingual Workplace*. New York/London: Routledge.
- HATZIGEORGIOU, A. (2010). Does immigration stimulate foreign trade? Evidence from Sweden. *Journal of Economic Integration*, 25(2). 376-402.
- HÖGSKOLEVERKET (2008). *Utländska studenter i Sverige*. Rapport 2008 : 7R. Dernière consultation 3 novembre 2009 sur <http://www.hsv.se/download/18.4103c723118f5a4ec8f800403/0807R.pdf>.
- HULT, F. M. (2003). English on the streets of Sweden: an ecolinguistic view of two cities and a language policy. *Working Papers in Educational Linguistics*, 19(1). 43-63.
- HYLTENSTAM, K. & MILANI, T.M. (2004). *Nationella minoriteter och minoritetsspråk : Uppföljning av Sveriges efterlevnad av Europarådets konventioner på nationell nivå : ett minoritetsspråksperspektiv*. Stockholms universitet : Centrum för tvåspråkighetsforskning
- HYLTENSTAM, K. & ÖSTERBERG, R. (2010). Foreign language provision at secondary level in Sweden. *Sociolinguistica*, 24. 85-100.
- JOSEPHSON, O. (2004). 'Ju' - ifrågasatta självklarheter om svenskan, engelskan och alla andra språk i Sverige. Stockholm : Nordstedts Nordbok.
- KLEIN, H.G. (2002). Où en sont les recherches sur l'eurocompréhension ? Dernière consultation 23 janvier 2011 sur <http://www.eurocomresearch.net/lit/Klein%20FR.htm>.
- MINISTRY OF CULTURE (2009). *Language Act (2009):600*. Dernière consultation 27 janvier 2010 sur <http://www.sweden.gov.se/content/1/c6/13/81/33/c424146c.pdf>.
- OMBUDSMANNEN MOT ETNISK DISKRIMINERING (2008). *Diskriminering av nationella minoriteter inom utbildningsväsendet*. D.O.s rapportserie 2008 :2. Stockholm.
- REGERINGENS PROPOSITION (2006). *Bästa språket - en samlad svensk språkpolitik*. Prop. 2005/06 :2. Dernière consultation 30 juin 2007 sur <http://www.regeringen.se/content/1/c6/05/07/61/d32f62b5.pdf>.
- REGERINGSKANSLIET (2009a). How can people born abroad increase Swedish foreign trade? Dernière consultation 4 janvier 2011 sur <http://www.sweden.gov.se/sb/d/12192/a/131752>.
- REGERINGSKANSLIET (2009b). New project to make use of the experience of people born abroad. Dernière consultation 4 janvier 2011 sur <http://www.sweden.gov.se/sb/d/11427/no-cache/true/a/131775/dictionary/true>.
- REGERINGSKANSLIET (2011). *Sweden's Report to the Council of Europe under the Framework Convention for the Protection of National Minorities*. Stockholm.
- RIKSDAGEN (2009). Lag om nationella minoriteter och minoritetsspråk. SFS 2009 :724. Dernière consultation 23 juin 2011 sur <http://www.riksdagen.se/Webbnav/index.aspx?nid=3911&bet=2009:724>.
- ROBERT, J.-M. (2004). Les langues voisines en Scandinavie. ELA. Etudes de Linguistique Appliquée 136. 465-476.
- SKOLÖVERSTYRELSEN (1980). *Läroplan för grundskolan*. Stockholm, Allmänna Förlaget.
- SKOLVÄRLDEN (2011). Folkpartiet vill ha kinesiska i skolan. Dernière consultation 10 juillet 2011 sur <http://www.skolvarden.se/artiklar/folkpartiet-vill-ha-kinesiska-i-skolan>.
- SKOLVERKET (2005). *De nationella minoriteternas utbildningssituation*. Rapport 272. Stockholm : Fritzes.
- SKOLVERKET (2008). *Med annat modersmål - Elever i grundskolan och skolans verksamhet*. Rapport 321. Stockholm : Fritzes.

- SKOLVERKET (2011a). *Barn, elever och personal – Riksnivå. Sveriges officiella statistik om förskoleverksamhet, skolbarnsomsorg, skola och vuxenutbildning. Del 2*. Stockholm : Skolverket.
- SKOLVERKET (2011b). Redovisning av regeringsuppdrag angående utveckling av språkvalen moderna språk och svenska/engelska Dnr 01-2010 :526.
- SKOLVERKET (2011c). *Läroplan för grundskolan, förskoleklassen och fritidshemmet 2011*. Stockholm : Fritzes.
- SALÖ, L. (2010). *Engelska eller svenska? En kartläggning av språksituationen inom högre utbildning och forskning* Stockholm :Rapporter från Språkrådet 1.
- STATENS OFFENTLIGA UTREDNINGAR (1948). *1946 års Skolkommissions betänkande med förslag till riktlinjer för det svenska skolväsendets utveckling*. SOU 1948 : 27, Ecklesiastikdepartementet.
- STATENS OFFENTLIGA UTREDNINGAR (2002). *Mål i mun – Förslag till handlingsprogram för svenska språket*. SOU 2002 :27. Dernière consultation 30 juin 2003 sur <http://www.regeringen.se/sb/d/108/a/1443>.
- STATENS OFFENTLIGA UTREDNINGAR (2005). *Rätten till mitt språk. Förstärkt minoritetsskydd*. SOU 2005 : 40. Dernière consultation 3 juillet 2007 sur <http://www.regeringen.se/sb/d/108/a/44987>.
- STATENS OFFENTLIGA UTREDNINGAR (2008). *Värna språken – förslag till språklag*. SOU 2008 : 26. Dernière consultation 4 janvier 2009 sur <http://www.regeringen.se/content/1/c6/10/09/59/4ad5deaa.pdf>.
- STATENS OFFENTLIGA UTREDNINGAR (2009). *Språk för alla – förslag till språklag*. SOU 2008/09 : 153. Dernière consultation 13 octobre 2009 sur <http://www.regeringen.se/content/1/c6/12/22/88/a5b4f35d.pdf>.
- STATISTISKA CENTRALBYRÅ (2011). Summary of Population Statistics 1960 – 2010. Dernière consultation 20 juin 2011 sur [http://www.scb.se//Pages/TableAndChart\\_\\_\\_26041.aspx](http://www.scb.se//Pages/TableAndChart___26041.aspx)
- SWEDISH LANGUAGE CO UNCIL (1998). Draft Action Programme for the Promotion of the Swedish Language. Dernière consultation 4 juin 2005 sur <http://www.sprakradet.se/2444>.
- TRUCHOT, Cl., HUCK, D. (2009). Le traitement des langues dans les entreprises. Sociolinguistica 1-31.
- UTBILDNINGSDEPARTEMENTET (2011). Grundskoleförordning 1994 :1194. Dernière consultation 2 juillet 2011 sur <http://www.riksdagen.se/webbnav/index.aspx?nid=3911&bet=1994:1194>.
- Youth Council to speak English. Norden. 14 avril 2008. Dernière consultation 5 septembre 2008 sur <http://www.norden.org/webb/news/news.asp?id=7807&lang=6>.